



Dans le cadre des Conventions de coopération, le Ministère de l'Éducation Nationale a validé le projet de la Chambre Syndicale d'élaboration d'un guide d'information sur les métiers de la Distribution Automatique à destination des demandeurs d'emploi et des étudiants. Ces conventions ont pour but de développer des relations privilégiées avec les milieux professionnels permettant de mieux connaître leurs besoins en terme d'emploi, de formation et de qualification.

Ce guide des métiers de la Distribution Automatique, réalisé en collaboration avec la CGI et le groupe d'édition l'ETUDIANT, présente la profession au travers de témoignages concrets afin de sensibiliser les jeunes et les demandeurs d'emploi à ce secteur. Il sera diffusé lors de salons tels que "l'Aventure des métiers" ainsi que dans les agences pour l'emploi.

NAVSA au salon l'Aventure des Métiers.

NAVSA au salon l'Aventure des Métiers.

Le Salon de l'éducation est le plus important lieu d'information et d'orientation sur les études et les métiers en France. Il regroupe plusieurs pôles dont "l'Aventure des Métiers" sur lequel NAVSA représentera la Distribution Automatique. Ce pôle a pour but d'aider les jeunes à découvrir le monde de l'entreprise au travers du Parcours métiers. Avec plus de 500.000 visiteurs en 2005, c'est également un moyen de faire connaître la profession et ses débouchés.

L'Aventure des Métiers se tiendra du 16 au 19 novembre 2006 à Paris Expo à la Porte de Versailles.



Le rôle d'une chambre syndicale est bien sûr d'informer et de défendre ses adhérents. Mais elle doit être aussi le moteur qui donne l'impulsion à la profession qu'elle représente, afin d'anticiper les évolutions de notre environnement et de coller au mieux à l'actualité.

Campagnes de sensibilisation

En juillet 2005, avec le vote de l'article 30 de la loi de Santé Publique, ce sont tous les distributeurs automatiques payants de produits alimentaires et de boissons, y compris les distributeurs de boissons chaudes, qui ont été interdits dans les établissements scolaires.

Avec le slogan "Eduquer plutôt qu'interdire", la chambre syndicale a lancé une semaine de mobilisation de la profession fin 2004. Affichage sur les DA, badges, communiqués, information lors du salon DA VENDING Expo, sensibilisation des pouvoirs publics, tout a été mis en oeuvre pour dénoncer cette interdiction totale qui fait de la distribution automatique le bouc émissaire de la lutte contre l'obésité.

Fort du sondage réalisé par Ipsos courant janvier 2005 auprès de parents et de lycéens qui se montraient notamment très majoritairement favorables au maintien des distributeurs de boissons chaudes, NAVSA a proposé aux pouvoirs publics d'adapter l'offre des distributeurs aux besoins des élèves et d'utiliser les machines de boissons chaudes comme vecteurs de communication. Elle s'est ainsi engagée au travers d'une charte présentée en février 2005 qui visait à proposer des produits contrôlés et équilibrés au sein des établissements scolaires, comme cela a été mis en place dans d'autres pays européens.

L'alternative à une interdiction totale était possible et permettait d'éviter d'apporter une réponse simpliste à une problématique complexe dont on sait qu'elle nécessite le dialogue, la concertation, l'éducation de chacun et non pas la mise en cause de tel ou tel acteur.

Charte d'engagements Nutrition-Santé de NAVSA

Les problèmes liés à la Nutrition et la Santé restent toujours d'actualité avec notamment le lancement du PNNS 2 par le Ministère de la Santé. Dans ce cadre, NAVSA a signé en janvier 2006, une Charte d'engagements, vis-à-vis de ses adhérents mais aussi de l'ensemble de la profession, afin de sensibiliser les acteurs de la DA, gestionnaires et fabricants de produits, à la diversification du contenu des distributeurs dans le respect de la liberté de choix du consommateur.

NAVSA s'est engagée à informer et sensibiliser ses adhérents et les professionnels sur les enjeux de santé publique et de lutte contre l'obésité, à inciter et encourager les professionnels à mettre en place une offre diversifiée, en fonction des lieux de consommation et à proposer des portions adaptées. Elle s'est également engagée à participer au développement de l'information nutritionnelle en distribution automatique ainsi qu'au débat public et entretenir la concertation avec les pouvoirs publics et les organisations concernées par les enjeux de nutrition et santé.

Cette charte a été largement diffusée auprès des élus et a reçu l'approbation d'un grand nombre de parlementaires.

Le développement durable

Depuis le 13 août 2006, la France applique la directive européenne sur la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette directive impose aux industriels

de mettre au point et de financer la collecte, le recyclage et la valorisation des appareils électriques et électroniques en fin de vie.

La Distribution Automatique est bien entendu concernée par cette directive européenne. C'est dans le but de préparer la profession à ces nouvelles contraintes, que NAVSA a mis en place des réunions réunissant les fabricants de machines avec pour but de formaliser les actions à mettre en place face à cette nouvelle réglementation qui crée des responsabilités nouvelles pour les producteurs et les distributeurs quant à la collecte et au recyclage des déchets électriques et électroniques.

NAVSA s'implique

Toujours dans une démarche de développement durable, NAVSA a pris la décision de faire réaliser toute la documentation institutionnelle de la chambre syndicale sur papier recyclé. NAVSA travaille également avec un imprimeur agréé Imprim'Vert. Pour obtenir cet agrément, l'imprimeur doit s'engager à une élimination conforme des déchets dangereux, à un stockage des liquides dangereux en rétention, ainsi qu'à l'abandon des produits étiquetés toxiques au profit de produits moins dangereux.

Le stand NAVSA sur le salon DA VENDING 2006 répondait lui aussi aux critères de la charte de l'écologie. Il a été réalisé dans un matériau de conception originale, le carton. Issu de matière recyclée, il est lui-même entièrement recyclable.

Petit clin d'oeil à la profession, NAVSA a également fait fabriquer à cette occasion des crayons à son logo en gobelets recyclés.



Anticiper, prévenir, informer, parce que "demain ne sera pas comme hier. Il sera nouveau et dépendra de nous".